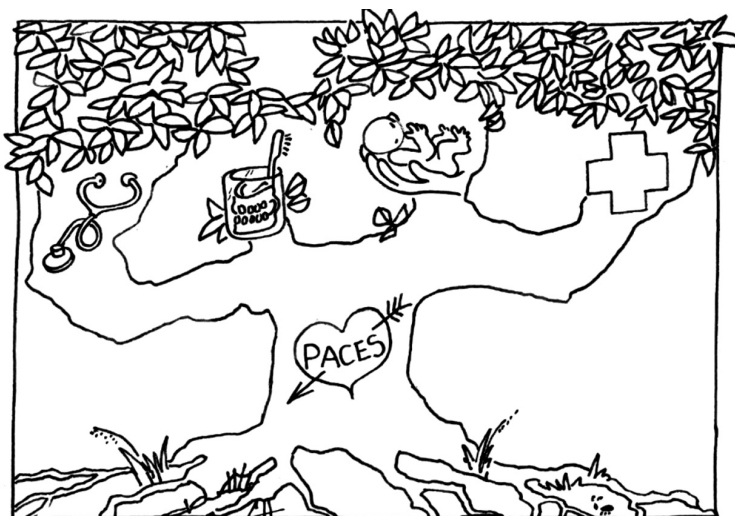


Qu'est-ce que la PACES ?

Depuis la rentrée 2010, et selon l'arrêté du 28 octobre 2009 publié au journal officiel du 17 novembre 2009, les premières années de médecine et de pharmacie, ainsi que celles conduisant aux métiers de dentistes, kinésithérapeutes et sages-femmes, ont fusionné sous l'appellation de PACES. La PACES est ainsi la Première Année Commune aux Études de Santé. Elle a permis d'intégrer les études de santé dans le système Licence-Master-Doctorat (LMD). Cette réforme LMD, lancée dès 1998, vise à harmoniser le schéma des études supérieures en Europe grâce au système européen d'unités d'enseignement (ECTS ou European Credits Transfert System) capitalisables et transférables. Les ECTS sont des crédits accordés aux étudiants, qui représentent le volume de travail qu'ils ont fourni (cours, travaux pratiques, séminaires, stages, recherche, travail personnel...) et pour lequel ils ont satisfait aux examens. De manière générale, un étudiant peut obtenir 30 ECTS par semestre, donc 60 pour une année d'études universitaires. Ces années sont réparties en 3 cycles dans le LMD qui sont le niveau Licence correspondant à un baccalauréat +3, le Master à un baccalauréat +5 et le Doctorat à un niveau de baccalauréat +8.

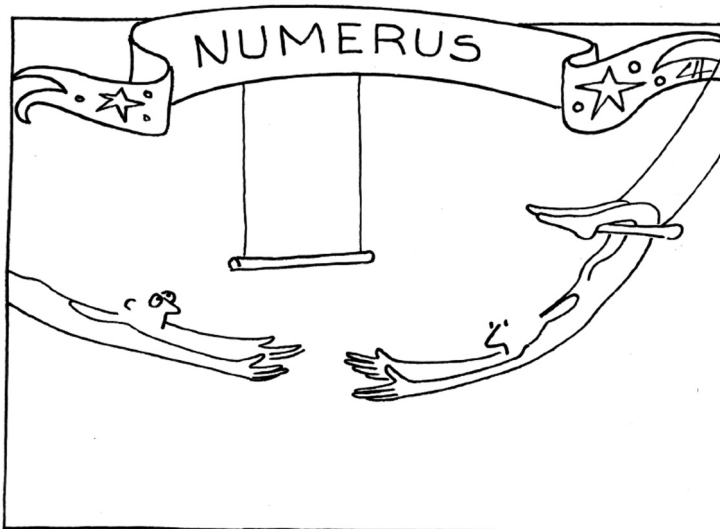


Une des raisons principales de l'application de la réforme LMD aux études de santé est de favoriser les réorientations et les passerelles pour les étudiants qui échouent au concours. Il s'agit de les aider à se réorienter, puis à se reconstruire dans un projet professionnel pouvant leur apporter les mêmes plaisirs que ceux attendus par une carrière dans le domaine de la santé. L'ambition de cette réforme est aussi de lutter contre un véritable « gâchis humain » qui élimine dans ces filières 70 à 80 % des étudiants, provenant en très grande majorité de terminale scientifique. Ce chiffre est affolant quand on pense que, parallèlement, les écoles d'ingénieurs permettent à 90 % d'entre eux de réussir ! Enfin, la réforme LMD dans ces études conduit à mettre fin au choix de certaines « carrières par défaut », comme celles de devenir sage-femme ou dentiste parce que l'on a raté le *numerus clausus* de médecine. Cette situation arrivait plus fréquemment qu'on ne croit, quand les étudiants se retrouvaient éliminés par le concours, généralement la deuxième année, mais très bien classés. Dans le système précédent, celui du premier cycle des études médicales (PCEM1), ils attendaient souvent le classement définitif pour s'orienter

dans la limite des places disponibles en odontologie ou en maïeutique, choix qu'ils faisaient presque toujours par défaut.

La PACES a aussi introduit une nouvelle façon de structurer les enseignements qui se déroulent maintenant en 2 semestres (ou 4 quadrimestres) avec un tronc commun et une partie spécifique à chacune des 4 filières proposées. Ces dernières sont « médecine et masso-kinésithérapie », « pharmacie », « maïeutique (sages-femmes) » et « odontologie (dentiste) ».

Le nombre de places offertes dans chacune de ces voies, c'est-à-dire le nombre d'admissions en deuxième année, est fixé chaque année par arrêté ministériel et ceci depuis 1971. On l'appelle le *numerus clausus*, littéralement le « nombre fermé ».



L'enseignement de la PACES s'articule en unités d'enseignement (UE). Celles-ci correspondent davantage à des thématiques qu'à des matières. Une UE validée donne droit à un nombre d'ECTS

qui sont des valeurs ou de la « monnaie » d'étude correspondant à environ 30 heures de travail (variable d'une faculté à l'autre). Le nombre d'heures de cours et d'enseignements dirigés en première année est en moyenne de 4 à 5 par jour et ceci 5 jours par semaine. Cela représente à peu près un quart du temps de travail, soit 20 à 25 heures par semaine. Les trois-quarts restants sont occupés par le travail personnel (apprentissage du cours, révisions et exercices), dont on peut estimer qu'il représente une moyenne d'environ 6 à 7 heures par jour.

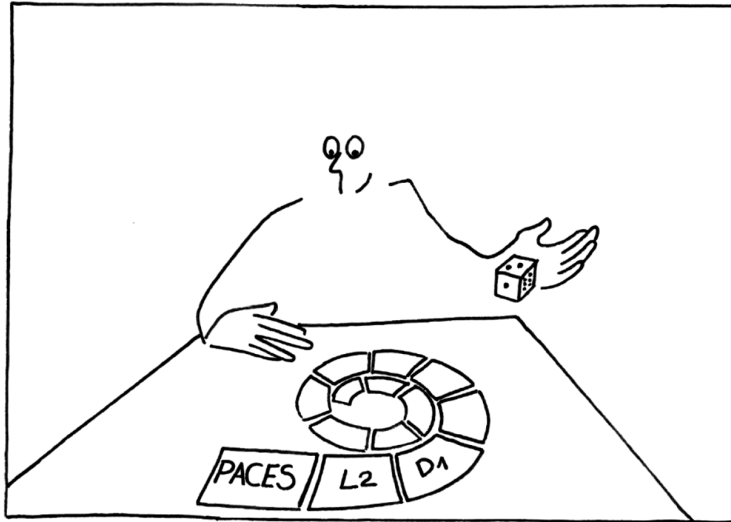
Les UE du tronc commun de la PACES se décomposent de la manière suivante :

- UE1 (10 ECTS) : Atomes, biomolécules, génome, bioénergétique, métabolisme (chimie, biochimie, biologie moléculaire),
- UE2 (10 ECTS) : La cellule et les tissus (biologie cellulaire, histologie, embryologie),
- UE3 (10 ECTS) : Organisation des appareils et systèmes : aspects fonctionnels et méthodes d'études (physique, biophysique, physiologie),
- UE4 (4 ECTS) : Évaluation des méthodes d'analyse appliquées aux sciences de la vie et de la santé (statistiques, biostatistiques, biomathématiques),
- UE5 (4 ECTS) : Organisation des appareils et systèmes : aspects morphologiques et fonctionnels (anatomie),
- UE6 (4 ECTS) : Initiation à la connaissance du médicament (pharmacologie),
- UE7 (8 ECTS) : Santé, société, humanité (santé publique, sciences humaines et sociales, histoire de la médecine, sémantique, psychologie),
- UE8 (10 ECTS) : Tronc commun (sources des principes actifs, méthodes d'étude et d'analyse du génome) + UE spécifiques (voir ci-dessous).

Le contenu des 4 UE spécifiques de la PACES est le suivant :

- MÉDECINE : bases physico-chimiques des principes actifs, anatomie de la tête et du cou, anatomie du petit bassin.
- PHARMACIE : bases physicochimiques des principes actifs, chimie et classes thérapeutiques, conception, formulation, production et contrôle des médicaments et autres produits.
- ODONTOLOGIE : bases physico-chimiques des principes actifs, anatomie de la tête et du cou, morphogénèse crânio-faciale et odontologie.
- MAÏËUTIQUE : anatomie du petit bassin, unité fœtoplacentaire, anatomie et histologie des appareils reproducteurs et du sein.

Le rapprochement des 4 filières dans la PACES a entraîné des modifications par rapport aux concours. Il s'agit notamment de l'obtention de 4 classements différents. Ceux-ci portent sur les UE d'un tronc commun affectées de coefficients qui diffèrent en fonction des filières. À la fin du premier semestre, un classement provisoire est établi suite à la première partie du concours. Une épreuve spécifique à chaque filière est ensuite organisée au second semestre pour les étudiants qui poursuivent. Chacun d'entre eux peut se présenter au concours souhaité pour peu qu'il ait suivi les enseignements spécifiques correspondants. Les étudiants finissant dans le *numerus clausus* de chaque filière sont admis en deuxième année dans la spécialité choisie. Ceux qui redoubleront pourront, l'année suivante, se représenter s'ils le souhaitent aux 4 concours.



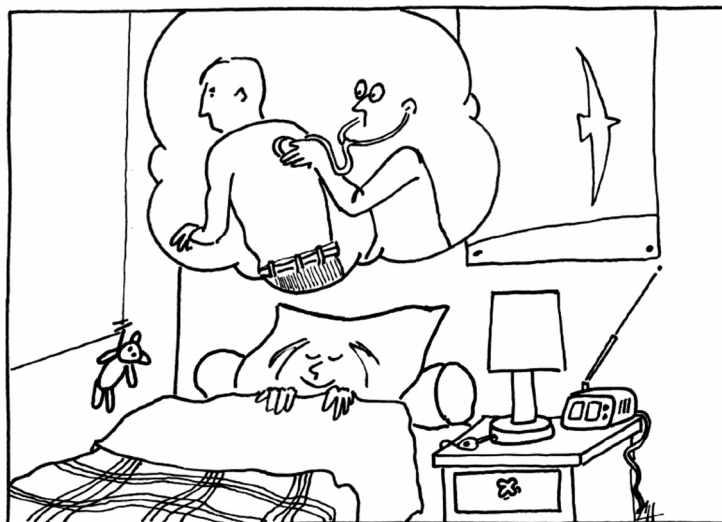
À partir de la deuxième année, soit après la PACES, les études se séparent en 5 spécialités. En médecine, elles durent de 9 ans (c'est le cas de la spécialisation en médecine générale) à 11 ans, selon la spécialité choisie. En odontologie, il faut 6 ans d'études pour obtenir le diplôme d'état de docteur en chirurgie dentaire. Celui-ci peut être complété par des spécialités nécessitant 2 à 4 ans d'études supplémentaires. En pharmacie, les études durent de 6 ans (qui est le minimum pour obtenir le diplôme d'État de docteur en pharmacie) à 9 ans suivant les spécialités choisies. Les études de maïeutique nécessitent 4 ans après le concours. Elles s'effectuent dans des écoles de sages-femmes et aboutissent à l'obtention d'un diplôme d'état. Pour les études en masso-kinésithérapie, les études se font pendant 3 ans en école après la PACES. Elles aboutissent à l'obtention du diplôme d'état de masseur-kinésithérapeute.

Pourquoi s'engager en PACES ?

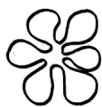
On ne s'engage pas sans réfléchir dans les études médicales, surtout lorsque celles-ci nécessitent de passer par un concours aussi spécifique et sélectif que celui de la PACES. On ne s'oriente pas en médecine ou en pharmacie parce que l'on aime la biologie humaine ou la génétique, parce que l'on veut faire de la recherche ou parce que l'on se sent attiré par la profession, voire par l'image médiatique du médecin ou du pharmacien. Il est au contraire important, pour ne pas dire fondamental, d'être animé par une véritable vocation pour ces métiers et les carrières auxquelles ils mènent, celle notamment de consacrer sa vie à soigner les autres.



« ...Pourquoi je me suis engagé en PACES ? C'est simple, j'ai toujours voulu être sage-femme ! Je ne me souviens pas avoir eu à réfléchir un jour sur mon orientation. Être dans le monde de la naissance à la fois près des bébés et des mamans, c'est la seule chose qui m'intéresse et s'il faut passer par une PACES alors c'est parti !... » (Julienne JOLY, primante)



Être médecin signifie d'abord vouloir « guérir ». Être pharmacien signifie « préparer et dispenser des médicaments ». Être dentiste signifie vouloir « soigner les dents ». Être kinésithérapeute signifie « aider à renforcer les muscles, l'endurance et la mobilité » des personnes ayant provisoirement des difficultés physiques. Être sage-femme signifie aider à « mettre au monde des enfants ». Tout cela semble évident, mais il est bon de le rappeler car l'engagement en PACES demandera d'énormes sacrifices. Il devient alors inutile de les faire si on ne destine pas réellement à la pratique de ces métiers.



« ...Je me suis engagée en PACES avec l'idée de devenir médecin, ce qui peut, j'en conviens, paraître banal, mais avec la ferme volonté de m'engager par la suite dans l'humanitaire. Me sentir utile auprès des populations qui en ont le plus besoin, voilà ce qui m'a poussée en premier lieu à me lancer dans les études médicales. J'étais bien sûr prévenue de leur durée et de leur difficulté, mais je suis partie du principe que le jeu en valait la chandelle... » (Mathilde PRYEN, primante)

Le médecin est un professionnel de la santé qui cherche avant tout à restaurer la santé de ses patients par le traitement (par la thérapie) et qui essaye de les prémunir contre les maladies par la prévention (la prophylaxie). La médecine n'est pas vraiment une science. C'est une pratique, certains diront un art, qui utilise les soins, la recherche et les technologies pour diagnostiquer et traiter les pathologies, notamment par la prescription de médicaments et la chirurgie. Elle cherche à soulager la souffrance humaine à travers la médication mais aussi et surtout par la relation médecin-patient. Être médecin n'est pas un métier scientifique, mais une profession avec un très grand relationnel et qui s'appuie sur les sciences.